



Fiche d'aptitude provisoire depuis février en CDD

Par **lau lem**, le **10/06/2018** à **13:40**

Bonjour

Embauchée en CDD dans la fonction publique hospitalière je n'ai pas fait les examens médicaux complémentaire de la visite d'embauche datant de février. je viens de recevoir courrier du médecin disant qu'il n'a pas signé l'aptitude à cause de ça et qu'il transmet le dossier à la DRH .est ce que je risque un licenciement ?

Par **P.M.**, le **10/06/2018** à **17:02**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...

Normalement, l'embauche n'est définitive que sous réserve d'aptitude...